

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

**DELIBERATION N° :
DCM_201214_029**

OBJET : Convention de partenariat -
dispositifs d'accompagnement vers
l'insertion professionnelle

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché
à la porte de la Mairie, le : **29 DEC. 2020**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	36
Procuration	2
Votants	38
Abstention	0

Le Maire **L'élu(e) délégué(e)**



Lucette COURTOIS

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à 17h20, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase Henri Ganofsky – rue du centre nautique 97480 Saint-Joseph, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilynne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

Absents – Représentés

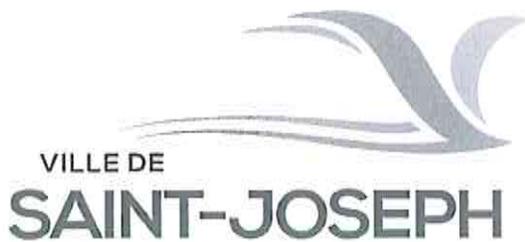
LEBON David représenté(e) par LANDRY Christian
NASSER Haïfa représenté(e) par LEBON Louis Jeannot

Absents

DAMOUR Jean Fred

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame K/BIDI Emeline, 6ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 14 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N° : DCM_201214_029

OBJET :

**Convention de partenariat -
dispositifs d'accompagnement
vers l'insertion professionnelle**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

La Ville de Saint-Joseph compte un taux de chômage élevé. Ainsi, une démarche partenariale s'est mise en place autour de l'emploi afin de permettre la rencontre de l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire.

En 2019, 2 conventions de partenariat ont été signées entre la Ville, les partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale Sud, Cap Emploi, Ecole de la Deuxième Chance, Agence Pour l'Education par Le Sport) (le 12 février avec l'entreprise E.LELCLERC et WELDOM et le 26 septembre avec SUPER U, LEADER PRICE, BCI, GAMM VERT, BURGER KING, ATLAS). Un process a été déployé par l'ensemble des acteurs et coordonné par le Village Bougé Jeunesse. En octobre 2020, la SASU MANAPANY BAY a rejoint le partenariat.

Il est proposé le déploiement de cette démarche partenariale avec les nouvelles entreprises s'implantant sur le territoire : l'entreprise Espace Aluminium et Laquage et la SCI ZAC DES GREGUES (espace pôle automobile) qui s'implanteront à la ZAC les TERRASS.

La présente convention permet de définir les modalités de partenariat avec :

- la participation des entreprises Espace Aluminium et Laquage et la SCI ZAC DES GREGUES aux événements liés à l'emploi (exemple : forums, jobs dating) ;
- le suivi d'un « process » permettant l'accompagnement des candidats ;
- la coordination du partenariat par la mairie de Saint-Joseph ;
- l'activation par les partenaires des différents outils existants permettant la découverte de métiers et la préparation des candidats ;
- la mise en œuvre des moyens humains, logistiques, matériels ;
- la mise en œuvre ultérieure d'avenants qui permettra d'inclure de nouvelles entreprises à ce partenariat.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans renouvelable expressément.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat relative aux dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle pour une durée de 2 ans renouvelable expressément ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°29,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 36

Représentés : 2

Pour : 38

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **APPROUVE** la convention de partenariat relative aux dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle pour une durée de 2 ans renouvelable expressément.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire **L'élu(e) délégué(e)**



Lucette COURTOIS

**Convention de partenariat : dispositifs d'accompagnement vers
l'insertion professionnelle – VILLE DE SAINT-JOSEPH**

CONVENTION

Entre

-La Commune de Saint-Joseph

Représentée par M. Patrick LEBRETON,

Maire de la Ville de Saint-Joseph agissant en vertu de la délibération n° du conseil municipal du .

-L'entreprise Espace Aluminium et laquage

Représentée par M. Eric IMARE

Gérant

-L'entreprise SCI ZAC DES GREGUES

Représentée par M. Roland HOAREAU

Gérant

-Le Pôle Emploi

Représenté par

-Le Cap Emploi

Représenté par

-La Mission Locale Sud

Représentée par

-L'École de la Deuxième Chance

Représentée par

-L'Agence Pour l'Éducation par Le Sport

Représentée par M.

Préambule

Saint-Joseph est une ville dynamique qui a vu l'implantation de plusieurs entreprises en 2020.

Ces différentes installations permettent à la ville de Saint-Joseph où le chômage chez les jeunes avoisine les 60 % d'enrichir son bassin d'emplois. Le chômage des jeunes est une préoccupation de la municipalité Saint-Joséphoise. A cet effet, la commune a mis en place en septembre 2014 un service dédié : le Village Bougé Jeunesse. Son but est d'accompagner les personnes de 12 à 35 ans dans leur démarche d'insertion professionnelle mais également de travailler en synergie avec les acteurs de la jeunesse du territoire et d'assurer la coordination des projets mis en œuvre par la Ville en lien avec la jeunesse. Aujourd'hui, ce public se trouve élargi grâce aux projets menés par la commune.

Une première convention de partenariat a été signée le 12 février 2019 entre le groupe E.Leclerc, la Mission Locale Sud, le Pôle Emploi, l'école de la Deuxième chance, le groupe Weldom, le Cap Emploi et la Commune de Saint-Joseph.

Dans ce cadre, deux grandes réunions d'informations ont eu lieu fin février 2019 afin d'informer la population sur les emplois à pourvoir pour l'hypermarché E.Leclerc, le groupe BRICO TERRASS Weldom, la galerie. De nombreuses candidatures ont été réceptionnées. Le process a été mis en œuvre par les partenaires de l'emploi afin de déployer des techniques de recrutement permettant la rencontre d'offres et de demandes d'emploi (organisation de jobs dating, de tests, de Méthode de Recrutement par Simulation...). Les partenaires de l'emploi ont également activé d'autres dispositifs (Période de Mise en Situation Professionnelle, AFPR...).

Dans cette dynamique, une deuxième convention de partenariat a été signée le 26 septembre 2019 avec les enseignes Burger King, Gamm Vert, ATLAS, BCI, SUPER U et Leader Price. Les partenaires de l'emploi se sont engagés dans cette démarche de partenariat autour de l'emploi avec le soutien de l'Agence Pour l'Education par Le Sport (APELS).

Enfin, une troisième convention a été signée le 1^{er} octobre 2020 avec la SASU MANAPANY BAY pour le projet « Hôtel MANAPANY BAY ».

Dans le cadre de nouveaux projets d'implantation à la Zac les TERRASS l'ensemble des partenaires se mobilise: l'entreprise Espace Aluminium et laquage pour la création de son activité thermo-laquage sous l'entité de « Espace laquage » pour lequel il est envisagé la création de 8 emplois et l'entreprise SCI ZAC DES GREGUES pour lequel il est envisagé une vingtaine d'emplois.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Engagements conjoints des signataires

Cette démarche va générer un besoin en personnel entraînant la collaboration et l'engagement de plusieurs partenaires. Les entreprises s'engagent à informer sur les métiers, les profils, le nombre d'emplois disponibles. D'autres partenaires non signataires de la convention pourront ponctuellement intervenir afin de mobiliser leurs compétences. A titre d'exemple : la chambre des métiers et de l'artisanat, des agences d'intérim, des organismes de formations, des structures référentes de la mobilité nationale et internationale... Un process sera mis en place afin de permettre la sélection des candidats en fonction des métiers. Les partenaires veilleront à assurer le suivi des candidatures reçues et à informer les personnes non retenues par les entreprises.

L'entreprise Espace Aluminium et laquage s'engage à :

- assurer l'accueil en période d'immersion ou de mise en situation en milieu professionnel des candidats pré-sélectionnés (demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap...)
- communiquer régulièrement à la collectivité les besoins en recrutement de jeunes sous contrats de professionnalisation dans les divers métiers dans la mesure où il existe une volonté de s'inscrire dans une démarche d'offres de qualifications professionnelles
- participer aux éventuels jobs dating afin de mener des entretiens en vue du recrutement
- participer à l'édition de HAPPY 2021
- désigner un ou plusieurs référents réguliers
- participer aux réunions visant à informer sur les recrutements
- diriger des entretiens de recrutement (avant l'ouverture de l'enseigne) et communiquer aux partenaires la liste définitive des candidats retenus
- mettre en œuvre les moyens humains, de communication et de logistique requis dans le cadre des campagnes d'information

L'entreprise SCI ZAC DES GREGUES s'engage à :

- assurer l'accueil en période d'immersion ou de mise en situation en milieu professionnel (demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap...)
- communiquer régulièrement à la collectivité les besoins en recrutement de jeunes sous contrats de professionnalisation dans les divers métiers dans la mesure où il existe une volonté de s'inscrire dans une démarche d'offres de qualifications professionnelles
- participer aux éventuels jobs dating afin de mener des entretiens en vue du recrutement
- participer à l'édition de HAPPY 2021
- désigner un ou plusieurs référents réguliers
- participer aux réunions visant à informer sur les recrutements
- diriger des entretiens de recrutement (avant l'ouverture de l'enseigne) et communiquer aux partenaires la liste définitive des candidats retenus
- mettre en œuvre les moyens humains, de communication et de logistique requis dans le cadre des campagnes d'information

La Commune de Saint-Joseph s'engage à :

- coordonner le présent partenariat
- communiquer aux partenaires de l'emploi signataires de la convention les informations reçues des entreprises (besoins, profils, dates de jobs dating) afin de mobiliser les partenaires et de déployer le process
- animer les réunions de suivi avec les partenaires de l'emploi et les entreprises
- mettre en place des ateliers d'employabilité (savoir-être, savoir-faire...) au Village Bougé Jeunesse
- désigner un ou plusieurs référents réguliers du Village Bougé Jeunesse
- mettre à disposition selon un planning pré-défini une salle de réunion et un bureau pouvant permettre des entretiens (au Village Bougé Jeunesse ou autres)
- mettre à disposition la Halle ou d'autres lieux pour les éventuelles réunions d'information et les entretiens en job dating
- dans le but d'accompagner les habitants des quartiers prioritaires, les mesures existantes en matière de formation, d'accompagnement seront déployées par les partenaires dans le cadre de la « Politique de la ville »
- mettre en œuvre les moyens humains, de communication et de logistique requis dans le cadre des campagnes d'information

La Mission Locale Sud s'engage à :

- désigner un ou plusieurs référents réguliers
- communiquer sur les réunions d'information ou jobs dating organisés en recensant des candidatures potentielles.
- accompagner les candidats en développant les outils à disposition (dispositifs de droit commun : PMSMP/ JEME/ Garantie Jeunes)
- recenser les candidatures des jeunes en recherche de contrat en Alternance correspondant aux besoins des entreprises
- utiliser l'outil de Méthode de Recrutement par simulation (MRS) avec Pôle Emploi
- faire passer des tests de réorientation aux candidats qui ont échoué aux tests de Méthodes de Recrutement par Simulation (MRS) et accompagner leur public sur d'autres dispositifs et offres
- participer aux réunions de suivi
- mobiliser les ressources, le personnel nécessaire en fonction des possibilités afin d'organiser, encadrer les réunions (Jobs dating, MRS...)
- mettre à disposition une salle ou des bureaux (Réunion, jobs dating...) en fonction des disponibilités

Le Pôle Emploi s'engage à :

- désigner un ou plusieurs référents réguliers
- communiquer sur les réunions d'informations ou jobs dating, organisés en recensant des candidatures potentielles
- accompagner les candidats en développant les outils à disposition (dispositifs de droit commun)
- recenser les candidatures des demandeurs d'emplois sous réserve que les dites candidatures soient en cohérence avec les besoins des entreprises
- participer aux réunions de suivi
- permettre l'utilisation de l'outil de Méthode de Recrutement par Simulation sur les plateformes du Sud de l'Île
- proposer systématiquement un entretien de suivi aux candidats qui ont échoué aux tests de Méthodes de Recrutement par Simulation (MRS) afin de redéfinir une cohérence de parcours favorisant une dynamique de retour à l'emploi
- mobiliser les ressources, le personnel nécessaire en fonction des possibilités afin d'organiser, encadrer les réunions (Jobs dating, MRS...)

-mettre à disposition une salle ou des bureaux (Réunion, jobs dating...)

Le Cap Emploi s'engage à :

- désigner un ou plusieurs référents réguliers
- communiquer sur les réunions d'informations ou jobs dating, organisés en recensant des candidatures potentielles
- accompagner les candidats en développant les outils à disposition (dispositifs de droit commun)
- recenser les candidatures des demandeurs d'emplois sous réserve que les dites candidatures soient en cohérence avec les besoins des entreprises
- participer aux réunions de suivi
- permettre l'utilisation de l'outil de Méthode de Recrutement par Simulation sur les plateformes du Sud de l'Île avec Pôle Emploi
- accompagner le public ayant échoué aux étapes sur d'autres dispositifs et offres
- mobiliser les ressources, le personnel nécessaire en fonction des possibilités afin d'organiser, encadrer les réunions (Jobs dating, MRS...)

L'école de la Deuxième Chance s'engage à :

- désigner un ou plusieurs référents réguliers
- conduire les entretiens de sélections pour l'entrée en formation de l'École de la deuxième chance en fonction des critères de l'école
- accompagner les jeunes de moins de 26 ans, déscolarisés depuis au moins 1 an, via un parcours individualisé de 12 mois maximum et leur délivrer une attestation de compétences acquises à la sortie
- proposer des visites des entreprises et des stages
- participer aux réunions de suivi
- communiquer aux partenaires la liste définitive des candidats retenus
- mobiliser les ressources, le personnel nécessaire en fonction des possibilités afin d'organiser, encadrer les réunions (Jobs dating, MRS...)
- communiquer sur les réunions d'informations ou jobs dating organisés en recensant des candidatures potentielles
- recenser les candidatures des demandeurs d'emplois sous réserve que les dites candidatures soient en cohérence avec les besoins des entreprises

L'APELS s'engage à :

- désigner un ou plusieurs référents réguliers
- favoriser la création de liens et d'actions en commun avec l'ensemble des acteurs de l'insertion par le sport sur le territoire de la commune
- conduire les entretiens de sélections pour l'entrée en formation en fonction des critères définis par la charte de l'Agence Pour l'Education par Le Sport et de son programme « Déclics Sportifs »
- communiquer aux partenaires la liste définitive des candidats retenus
- accompagner les jeunes après leur formation et intégration en entreprise
- proposer des visites des entreprises et des stages
- participer aux réunions de suivi
- mobiliser les ressources, le personnel nécessaire en fonction des possibilités afin d'organiser, encadrer les réunions (Jobs dating, MRS...)

Article 2 : Durée et validité de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter de sa signature.

Elle peut être prolongée par une nouvelle convention signée entre les parties.

Tout non-respect de la convention pourra être signalé par l'une des parties aux autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception et pourra faire l'objet d'une demande de rupture de l'engagement moyennant un préavis de 3 mois.

Chacune des parties s'engage à ne pas communiquer sur cette action sans l'accord de l'autre.

Article 3 : Modifications et ajout d'autres signataires à ladite

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Un ou plusieurs avenants seront conclus avec les entreprises s'installant à Saint-Joseph en 2020, 2021 et 2022 et qui seront donc signataires de cette convention.

Cette convention est établie en exemplaires

Fait à SAINT-JOSEPH, le 2020

(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

En exemplaires,

Pour l'entreprise

Espace aluminium et laquage

M. Eric IMARE

Gérant

Pour la commune de Saint-Joseph

M. Patrick LEBRETON

Maire de la commune de Saint-Joseph

Pour l'entreprise

SCI ZAC DES GREGUES

M. Roland HOAREAU

Gérant

Pour le Pôle Emploi

M. ou Mme

Pour l'Ecole de la Deuxième Chance

M. ou Mme

Pour la Mission Locale Sud

M.

Pour le Cap Emploi

M. ou Mme

Pour l'Agence Pour l'Education par Le Sport

M. ou Mme